



Droit du travail - CDD

Par Manel2412

Bonjour

Un cabinet médical m'a proposé de remplacer une de leur secrétaire médicale en maladie du 26/05 au 19/06/2025. J ai donc travaillé sur son poste ce matin comme convenu de 9h à midi mais je n ai signé aucun contrat.

La secrétaire en poste n a pas voulu me réformer prétextant que j y avais travaillé il y a 1 an et donc que je devais me souvenir, elle était très froide alors je me suis débrouillée comme j ai pu avec les notes delà secrétaire absente. Je ne souhaite plus y retourner : est ce que cela va porter préjudice à mes prestations chômage étant donné que je n ai rien signé ? Est ce que je dois écrire un mail pour informer que je viendrai plus et suis je obligée de me justifier ?

Merci beaucoup par avance de votre réponse

Cordialement

Me Mzoughi

Par hideo

Bonjour,

Est ce qu'il y a une trace écrite d'avant embauche (DPAE)??